



## C.4. RÈGLES CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS FOSSE OLYMPIQUE & SKEET OLYMPIQUE

### C.4.1. Participation

Un club pourra engager une ou plusieurs équipes par épreuve.

#### **C.4.1.1. Composition des équipes**

La composition de l'équipe est soumise à certaines restrictions et obligations définies spécifiquement pour chaque épreuve.

Tableau des possibilités de composition d'équipe par épreuve :

Épreuves	Nombre de tireurs dans l'équipe	Nombre de tireurs des listes de Haut Niveau * maximum	Nombre de tireurs étrangers (ET) licenciés à la FFTir maximum
Fosse Olympique	3	1	1
Skeet Olympique	3	1	1

\* les listes classement national et espoir ne sont pas des listes « haut-niveau » au sens du Ministère des sports, les tireurs de ces deux listes peuvent donc intégrer les équipes de club sans restriction.

Tout en respectant les règles énoncées ci-dessus, l'équipe doit, lors de la compétition, être encadrée par un capitaine. Ce dernier (membre de l'équipe ou non) est chargé entre autres d'assurer la gestion administrative de celle-ci. Il doit également communiquer la composition de (ou des) équipe(s) définitive(s) au plus tard la veille du match.

#### **C.4.1.2. Inscriptions**

Le championnat de France des clubs Plateau se déroule dans le cadre d'une étape du circuit national, tous les tireurs doivent s'inscrire individuellement à l'étape pour pouvoir concourir par équipe de club.

L'utilisation du modèle de fiche d'inscription est obligatoire. Ce modèle est disponible auprès des Ligues et sur le site internet fédéral.

### C.4.2. Organisation

#### **C.4.2.1. Programme**

L'ensemble de la compétition est organisé sur deux journées (100 plateaux le premier jour, 25 plateaux et phase finale le deuxième jour). La compétition se déroule en deux parties distinctes :

- un match de qualification de 125 plateaux,
- ¼ finales, ½ finales et Finales par élimination.



#### C.4.2.2. Match de qualification

Le résultat des 125 plateaux de chaque tireur composant l'équipe sera additionné. Le total obtenu par l'équipe servira au classement du match de qualification.

En cas d'égalité, la règle des barrages ISSF par équipe est appliquée. Le palmarès fait apparaître successivement :

- la place,
- le numéro
- le nom du club,
- le résultat individuel de chaque tireur et son classement au sein de l'équipe,
- le total obtenu par l'équipe complété éventuellement du résultat d'un barrage.

Les 8 premiers clubs sont qualifiés pour les phases finales. Si plusieurs équipes du même club sont concernés, seule la première équipe sera qualifiée pour la phase finale.

#### C.4.2.3. Déroulement des phases finales

Les équipes sont classées dans un tableau en fonction de leur classement du match de qualification.

Elles sont opposées une à une dans une succession de matchs par élimination (1/4 Finale, 1/2 Finale, Petite Finale et Finale) organisés sous forme de duels individuels, effectués entre les tireurs de chaque équipe.

Les membres de chaque équipe sont confrontés en fonction de leur résultat au match de qualification. Par exemple, le meilleur tireur de l'équipe A est opposé au meilleur de l'équipe B, le 2<sup>e</sup> de l'équipe A au 2<sup>e</sup> de l'équipe B et ainsi de suite.

A chaque phase, les deux équipes s'affronteront sur le même pas de tir en même temps sous forme de duels. (Exemple : A1/B1 – A2/B2 – A3/B3). En cas d'égalité constatée lors d'un duel, un shoot off (mort subite) départagera les deux tireurs des équipes opposées. Chaque tireur de l'équipe remportant son duel marque 1 point. L'équipe remportant le plus de duels est déclarée victorieuse.

Le tableau des phases finales est défini comme suit :

- 1/4 finales : **Match en 25 plateaux par tireur,**
- 1/2 finales : **Match en 15 plateaux pour la Fosse olympique et 16 plateaux pour le Skeet olympique,**
- Petite finale : **Match en 15 plateaux pour la Fosse olympique et 16 plateaux pour le Skeet olympique,**
- Une finale : **Match en 15 plateaux pour la Fosse olympique et 16 plateaux pour le Skeet olympique,**

Pour les phases finales, en cas d'égalité entre les tireurs de chaque équipe, le règlement sera le même qu'en phase qualificative.



### **C.4.3. Échelons**

Il n'existe pas de d'échelon départemental et régional spécifique à cette discipline. De ce fait, aucun titre de champion départemental des clubs ou de champion régional des clubs n'est décerné.

Le championnat de France, et l'étape du circuit national est organisé par la FFTir, l'inscription de l'équipe au championnat de France des clubs est effectué sur les fiches d'engagement avant les dates limites.

### **C.4.4. Défection ou désistement**

Dans tous les cas, les clubs qui font défection ou qui se désistent, sans raison particulière et motif valable, sont exclus des classements officiels.

### **C.4.5. Documentation administrative et technique**

Des documents administratifs et techniques ont été élaborés pour les inscriptions d'équipes aux différentes épreuves à tous les niveaux et pour être utilisés au championnat de France des clubs. Ils sont disponibles auprès des Ligues et sur le site fédéral [www.fftir.org](http://www.fftir.org).